

## Fiches programme du Fonds de soutien exceptionnel Culture et Sport. Volet Culture

Fiche n° 6

**Nom de l'aide exceptionnelle : Aide à l'adaptation d'un spectacle en version modifiée d'un spectacle déjà existant, afin de favoriser la diffusion dans des lieux adaptés aux contraintes sanitaires**

Objectifs : Apporter une aide aux artistes et compagnies pour créer une version modifiée d'un spectacle déjà existant, afin de contribuer à le diffuser en l'adaptant aux protocoles sanitaires. Cette aide permet aussi de soutenir indirectement les programmeurs en leur proposant des formats adaptés.

Nature de l'aide : Participation sous la forme d'une subvention du Conseil départemental à une partie du coût d'adaptation du spectacle par la compagnie.

Bénéficiaires de l'aide : Artistes et compagnies professionnelles du spectacle vivant (théâtre, cirque, marionnettes, musique, danse, voix...)

Critères d'attribution : Cette aide s'adresse aux artistes et compagnies professionnelles de spectacle vivant de l'Aveyron. Seront privilégiées la qualité artistique du spectacle et l'inscription dans un projet de territoire.

Composition du dossier à fournir :

- Lettre de saisine adressée au Président du Conseil départemental
- Budget global du coût de l'adaptation du spectacle
- Description de l'adaptation du spectacle avec présentation de l'ensemble artistique

Modalités d'intervention de l'aide :

- Le montant de l'aide est calculé au cas par cas au regard du budget et du projet d'adaptation du spectacle avec un plafond de 1 000 €.
- Aide pouvant être actionnée sur plusieurs spectacles.